



#### OUVERTURE MAIRIE

du lundi au samedi,  
de 8h30 à 12h15

(Si nécessaire sur rendez-vous  
l'après-midi)

sauf le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> samedi  
de chaque mois

M. le Maire reçoit tous  
les jours sur rendez-vous

Tél: 02.41.50.28.50

mairie-sg.distre@wanadoo.fr

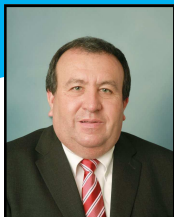
Site: [www.mairie-distre.fr](http://www.mairie-distre.fr)



# DISTRÉ

# VIE COMMUNALE

## DECEMBRE 2016



## MOT DU MAIRE

Jour après jour, l'année a fait son chemin pour revenir au point de départ, avec un parcours qui n'a pas été le même pour chacun d'entre vous: certains y auront trouvé des avenues des plus agréables, d'autres des passages moins heureux.

Dimanche prochain, vous mettrez les pieds sur la route de 2017, route qui, je l'espère, vous fera traverser des paysages de bonheur, des horizons de joie, des arcs en ciel de prospérité. Si par malheur, l'orage compromettait la virée, qu'un abri familial ou amical vous protège.

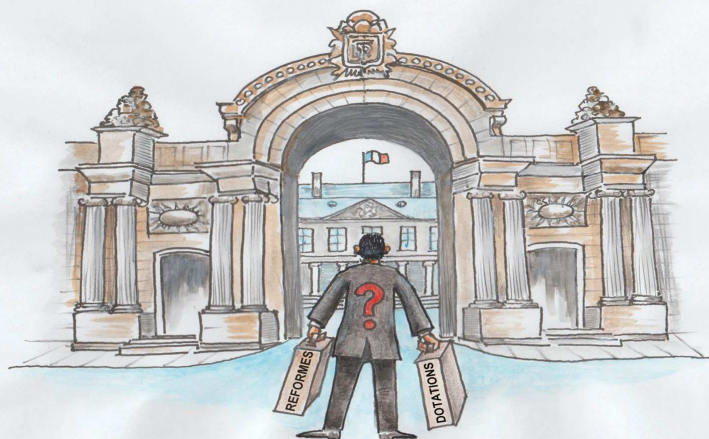
Quoi qu'il arrive, je souhaite que votre périple sur les routes de la vie vous ramène sur celles de Distré pour avoir le plaisir de vous y croiser et d'échanger un bonjour réconfortant.

Une première étape, le 21 janvier, à 18 h, à la salle des bois où j'aurai plaisir à tracer la route communale.

Bonne année 2017 à vous tous.

Eric TOURON

2  
0  
1  
7



2  
0  
1  
7

Une année de déménagement !!! vers le bonheur et la santé.

*Eric Touron Maire de Distré, et son équipe municipale vous présentent leurs Meilleurs Voeux pour 2016 et vous convient, le Samedi 21 janvier 2017 à 18 h, dans la salle des Bois, à la traditionnelle cérémonie des voeux qui débutera par la cérémonie de remise des prix du concours Maisons Fleuries 2016 et qui sera suivie d'une soirée dansante.  
(voir page 8)*



## CHICANES DE MUNET :

Devant le trafic important des poids lourds venant, via la rue du Perret, de la zone économique de Chacé ou de la cave coopérative de St Cyr en Bourg, entraînant des blocages dans le carrefour et des dégâts aux maisons, nous avons été contraints, en accord avec le Département, de réaliser une chicane, la signalisation

complémentaire mise en place s'étant révélée inefficace. En effet, la plupart des chauffeurs de poids lourds utilisent des GPS standards qui ne tiennent pas compte des gabarits des véhicules larges et les font passer dans nos voies trop étroites pour eux.



## PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE COMMUNAL

En cas de déclenchement du dispositif d'assistance aux personnes, la Mairie doit établir un registre regroupant les personnes âgées ou handicapées, fragiles, isolées familialement, géographiquement, affectivement, et/ou qui présentent des difficultés d'ordre sensoriel ou moteur, des difficultés à se déplacer seules à l'intérieur ou à l'extérieur du logement (appareillage, présence d'une tierce personne...) ou un handicap entravant leur autonomie... à assister en priorité.

**Si c'est votre cas, celui d'un voisin, d'un membre de votre famille domicilié sur notre Commune, faites le connaître auprès du secrétariat de la Mairie, en écrivant ou en téléphonant au 02.41.50.28.50:**

Vous devrez communiquer: vos NOM, Prénom, Date de Naissance, Adresse, Téléphone et d'autres informations qui vous seront demandées.



## COLLECTE DES SAPINS DE NOEL :

Déposez vos sapins (inférieurs à 2 mètres) sur le parking de l'école, dans l'espace délimité, entre le mardi 5 janvier et le mardi 12 janvier. La collecte se réalisera **le mercredi 13 janvier 2017 au matin.**



**Pensez à enlever: décorations, pot plastique, neige artificielle, clou, bûche...**

## ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Le programme d'enfouissement des réseaux se poursuit après la dernière tranche de Chétigné, les travaux ont débuté rue de la Cave Grolleau. Sous réserve de validation de notre programme par le Syndicat d'Energies du Maine et Loire qui

coordonne et subventionne les travaux, nous prévoyons:

- **pour 2018**, les rues de la Bosse et de la Vacherie,
- **en 2019**, la dernière partie de la Rue de la Touche et celle de Maupertuis,
- **et en 2020**, la rue de la Saulaie et celle du Perret (les chantiers 2019 et 2020 pouvant être modifiés).

## PROJET EOLIEN, PAS DE VENT DE PANIQUE !



Par délibération en date du 25 octobre, le conseil municipal a autorisé la société QUE-NEA'CH (propriétaire du parc solaire de Munet) à réaliser les études préalables à la mise en place **éventuelle** d'un parc éolien (5 à 6 éoliennes) sur les communes de Distré, Rou-Marson, Courchamps et les Ulmes.

C'est au vu de cette étude qui peut durer plusieurs années que le conseil municipal, après consultation de la population, donnera un avis définitif. Si ce projet devait voir le jour les 2 éoliennes maximum prévues sur Distré, se situeraient sur la crête faisant la limite entre Distré et Courchamps.

## SAUMUR AGGLO EST MORTE, VIVE AGGLO SAUMUR VAL DE LOIRE

Le 1<sup>er</sup> janvier, naîtra la nouvelle Agglomération de Saumur qui recouvrira le périmètre du Grand Saumurois, à l'exception de Coutures et Chemellier qui rejoindront Brissac. Ce sera désormais une collectivité de plus de 100 000 habitants et 49 communes issues des anciennes communautés de Saumur, Doué la Fontaine, Gennes et Longué. Cette nouvelle Agglomération exercera des compétences obligatoires (Développement économique, Aménagement de l'espace communautaire, Equilibre social de l'habitat, Politique de la Ville, Accueil des gens du voyage, Collecte et traitement des déchets) et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, des compétences optionnelles choisies par les élus (Création et aménagement des voiries communautaires, Protection et mise en valeur de l'environnement, Gestion des équipements culturels communautaires, Action so-

ciale d'intérêt communautaire, Gestion de l'eau potable et assainissement) et des compétences facultatives qui résultent d'un accord entre les élus (Développement du numérique, Politique sportive, Politique de programmation culturelle, Financement du service départemental d'incendie et de secours et Soutien financier au maison de services au public). Une assemblée de 93 délégués se réunira autour d'un bureau composé d'un président et de 15 vice-présidents.

Cette grosse machine avec d'importantes compétences qui servent le quotidien de nos concitoyens se devra d'être lisible et perfectible pour ne pas créer un fossé, voire un ravin entre les habitants et leurs élus.

### BELOTHON 2016

Pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive, les conseillers municipaux adultes et enfants, aidés de bénévoles, ont organisé samedi 26 novembre 2016, leur traditionnel Belothon, concours de belote au profit du Téléthon, dans la salle de l'Amitié, à la Mairie de Distré. C'est dans une ambiance « bon enfant » conviviale et sympathique que le **Belothon 2016** s'est déroulé avec la participation des fidèles équipes de Distré et Rou-Marson. **42 équipes étaient engagées pour faire don de générosité !!**

*Les gagnantes 2016,  
Mme Bouillet et Mme  
Réthoré félicitées par  
Eric TOURON, Maire*



**Le bénéfice de 915 € sera intégralement versé au Téléthon. Un grand merci aux bénévoles et aux généreux donateurs !!! Félicitations aux heureux gagnants !!**

### CONCOURS MAISONS FLEURIES 2016 à DISTRÉ

**En 2016, le thème retenu était : « aménagement végétal paysager original et entretenu ».** 39 maisons ont retenu l'attention du jury. 6 critères étaient retenus: le choix des couleurs, les variétés de végétaux, l'originalité, l'harmonie obtenue, la qualité de l'entretien et le respect du thème.

**Le palmarès des 10 maisons les plus fleuries en 2016 est le suivant:**

- |          |                                       |           |                                 |
|----------|---------------------------------------|-----------|---------------------------------|
| <b>1</b> | <b>Mme et M. CHARRIER Jean-Pierre</b> | <b>6</b>  | <b>Mme et M. RETIF Armel</b>    |
| <b>2</b> | <b>Mme et M. TESSIER Christian</b>    | <b>7</b>  | <b>Mme et M. MAZEL Pierre</b>   |
| <b>3</b> | <b>Mme CHASLE et M. PAPOT</b>         | <b>8</b>  | <b>Mme et M. BOSCHER Gérard</b> |
| <b>4</b> | <b>Mme et M. RICCI Julien</b>         | <b>8</b>  | <b>Mme et M. FOURQUET Yves</b>  |
| <b>5</b> | <b>Mme et M. FERTON Thierry</b>       | <b>10</b> | <b>Mme et M. GARDAIS Jacky</b>  |

**Un prix d'honneur exceptionnel** est décerné à: **Mme et M. FERTON Thierry** sélectionnés pour la cinquième année, ils pourront ainsi s'ils l'acceptent, faire partie du jury en 2017.

**Un prix « super jardinier d'honneur »** a été créé en 2010, il ne concerne que les personnes qui ont déjà été lauréates du concours pendant 5 années et ont, de ce fait, été retirées du concours général "Maisons fleuries". Ce prix récompense le plus bel aménagement paysager réalisé par l'un de ces "super-jardiniers" et est attribué cette année à: **Mme et M. CAILLET - Pocé**

Les membres du jury offrent leurs sincères félicitations à toutes ces personnes qui recevront leur prix, le **Samedi 21 janvier 2017, au début de la cérémonie des vœux de M. le Maire de Distré, dans la salle des Bois.**



Après la cérémonie des vœux  
de M. Le Maire,  
dans la salle des Bois,

**Samedi 21 janvier 2017,  
à 20h30**



## **Soirée Choucroute**

**(ou assiette anglaise sur réservation)**

organisée par l'équipe municipale  
et

**animée par le grand orchestre  
de Janick Longuet  
(5 musiciens et 1 chanteuse)**

**16 € par personne  
(Boisson non comprise)**



**Au profit et  
avec l'aide  
du Foyer des  
jeunes**

**Places limitées: Réservez vos places au (02 41 50 28 50)  
Et venez vite retirer vos tickets à la Mairie de Distré**